Image not found or type unknown

Divorce et garde d'un enfant à naitre

Par **MARCEL FABRE**, le **25/05/2018** à **12:42**

Bonjour,
Mon épouse et moi sommes en train de nous séparer. Mon épouse est enceinte de 6 mois. Elle me dit qu'elle ne me laissera aucun droit à la naissance de l'enfant. Chose surprenante alors que nous sommes mariés.
A t-elle le droit de m'interdire de reconnaître cet enfant ? Si je le reconnais ? quels droits fais je avoir ?
Si je peux le reconnaître, elle me dit que je n'aurais pas de droits de garde la 1ere année de la vie de mon enfant car ce sera un nourrisson et que le pére n'a pas le droit de garde la 1ere année de l'enfant. Est ce vrai ?
Je suis actuellement en recherche d'un appartement pour officialiser notre séparation. Mes revenus sont faibles (SMIC), je cherche donc un studio ou un 2 piéces. Là encore, mon épouse m'informe qu'il faut obligatoire un 3 pieces car l'enfant doit avoir sa propre chambre. Est ce une réalité ? Je suis complètement perdu et désemparé, aussi j'attends votre réponse avec impatience.
Merci d'avance. Cordialement. Marcel

Par **fabrice58**, le **25/05/2018** à **13:51**

De toute façon, personne n'a de droits sur un être humain.
La grossesse datant du mariage, vous êtes réputé être le père sauf si vous-même ou un autre contestez la paternité. Ce ne sera donc pas une reconnaissance comme quand les parents ne sont pas mariés.
Pour le droit de garde, le bon sens commande de ne pas séparer la mère d'un nourrisson mais il y a quand même un droit de visite et ce n'est pas votre future ex qui décide mais le JAF.
Si vous avez un avocat consultez-le sinon prenez en un car ce n'est pas un site gratuit qui le remplacera.
En espérant ne pas vous avoir fait attendre.

Par **MARCEL FABRE**, le **25/05/2018** à **18:34**

Merci bcp pour votre réponse rapide. Je vais suivre vos conseils.

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés